

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

---

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2023-285 DU 19 AVRIL 2023 PORTANT EXTENSION ET ADAPTATION À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, À LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX ÎLES WALLIS ET FUTUNA DE DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES À LA SANTÉ - (N° 2349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par  
Mme Reid Arbelot

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

À l'antépénultième ligne de la première colonne du tableau du deuxième alinéa du I de l'article L. 1541-4 du code de la santé publique, la référence : « L. 112-1-3 » est remplacée par la référence : « L. 1122-1-3 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction

pour

lisibilité :

Cela concerne une erreur rédactionnelle dans le numéro de l'article L1122-1-3.

Cet amendement a été travaillé avec les services du Gouvernement de la Polynésie française.